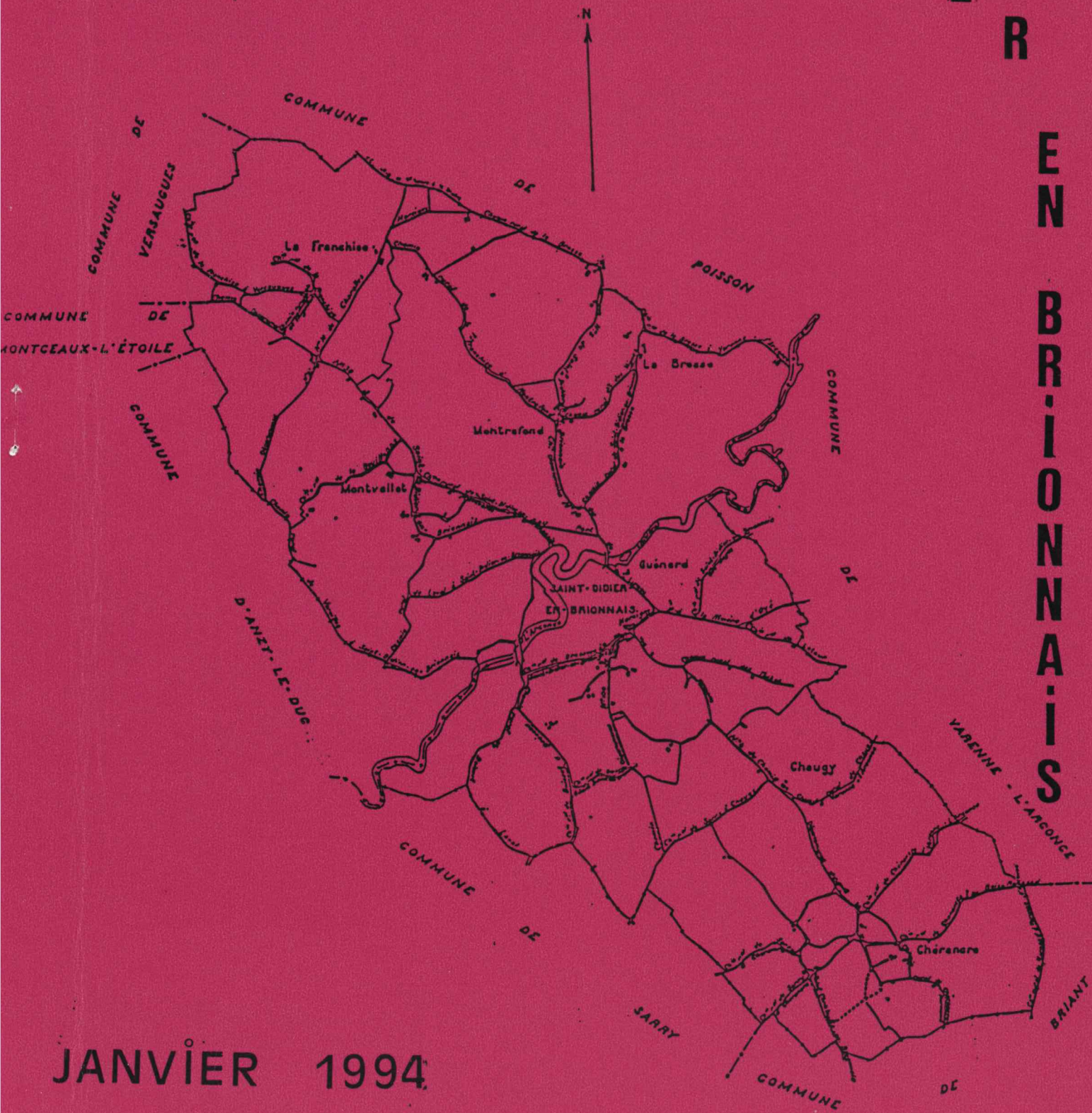


# BULLETIN COMMUNAL

# SAINT

# D i D i E R

# EN B R I O N N A I S



JANVIER 1994

## LE MOT DU MAIRE

Nous avons essayé par ce bulletin de vous rendre compte de l'année qui vient de s'écouler et de vous informer sur les projets de l'année qui commence.

Dans ce numéro nous vous proposons un ancien document sur notre église.

Cette année, la foudre a de nouveau frappé notre clocher et l'ensemble de tintement qui sont maintenant en marche avec la sonnerie des heures. Quant à l'électricité elle vient d'être refaite ainsi que divers travaux. Je tiens à remercier Messieurs Charles MEHU et Ernest SARROCA qui se sont occupés de ces ouvrages et toutes les personnes ayant participé à la remise en état de l'église.

En 1993, nous avions prévu, les 14 communes du canton d'établir le projet d'intercommunalité pour une meilleure évolution de notre région, mais celui ci n'a pas abouti en raison du refus tardif de Fleury la Montagne. Pour 1994 nous allons nous efforcer d'arriver à notre but pour ne pas perdre d'avantage et ne pas être en retard.

Par contre, pour l'école nous sommes parvenus à 6 communes à créer le Regroupement Pédagogique Intercommunal qui va permettre de donner un nouvel essor à notre secteur.

Pour le projet des 2 pavillons, l'OPAC a obtenu les prêts conventionnés, et celui ci va devenir une réalité. La construction commence début de cette année et les villas seront à louer à partir de fin aout 1994.

Cette année devrait permettre à notre commune de maintenir ou développer sa population avec la venue de nouveaux habitants et de conserver son dynamisme.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui favorisent et aident la vie du village tant dans les tâches de tous les jours ou de l'embellissement et du fleurissement.

Avec mon Conseil Municipal, au début de cette année 1994, je vous souhaite à chacune et chacun d'entre vous tous nos meilleurs voeux de réussite, bonheur et santé.

André MAMESSIER

D E P E N S E S 1 9 9 3

=====

Travaux de voirie	29 592 F
Combustibles	4 414 F
Fournitures scolaires, de bureau, documentation	8 651 F
Frais de personnel	100 479 F
Rémunérations diverses (receveur municipal, équipement, gardiennage église, surveillance des élèves)	22 870 F
Impots fonciers et droit bail	3 737 F
Fleurs	2 292 F
Entretien batiments	2 229 F
Entretien matériel	4 788 F
Acquisition matériel	560 F
Electricité, eau, gaz	27 896 F
Primes assurances	8 453 F
Participations et contingents	43 927 F
Ramassage des ordures	19 252 F
Subventions diverses	5 756 F
Fêtes et cérémonies	9 461 F
Frais PTT	2 636 F
Indemnités fonction maire et adjoints	43 567 F
Remboursements des emprunts	173 210 F
	513 770 F
TOTAL	513 770 F

R E C E T T E S 1 9 9 3

=====

Subvention voirie	8 320 F
Taxe d'enlèvement des ordures	20 000 F
Location des immeubles	26 972 F
Concessions cimetières	267 F
Recouvrements divers ( surveillance des élèves, C.E.S., salle et rebmt fournitures scolaires)	70 313 F
Dotation Globale de Fonctionnement	91 535 F
Impots indirects (chasse, taxe addition. droits mutation, débit boissons)	7 679 F
Impots locaux :	
Taxe d'habitation	15 517 F
Taxe foncier bati	24 180 F
Taxe foncier non bati	169 465 F
Taxe professionnelle	46 630 F
Compensation	7 628 F
Fonds compensation T.V.A.	7 241 F
Excédent reporté	32 105 F
	527 852 F
TOTAL	

ETAT DES IMPOSITIONS DU CANTON DE SEMUR EN BRIONNAIS

ANNEE 1993

COMMUNES Classées par arrondissement et par canton	Population totale	BASE D'IMPOSITION NOTIFIEES				TAUX VOTES				Produit des impositions	Popu- lation DGF	Effort fiscal
		Taxe d'Habi- tation	Taxe Foncière Bâtie	Taxe Foncière Non-Bâtie	Taxe profes- sionnelle	Taxe d'Habi- tation	Taxe foncière bâtie	Taxe foncière non-bâtie	Taxe profes- sionnelle			
Canton de SEMUR-EN-BRIONNAIS												
BRIANT	227	563000	408000	767000	61590	4.71	8.87	38.97	11.56	368727	265	0.8900
FLEURY LA MONTAGNE	591	1979000	1142000	298000	288780	5.84	12.12	36.04	9.06	387546	659	0.7930
IGUERANDE	922	2892000	2316000	602000	3302420	7.05	18.69	52.53	13.57	1401115	1034	1.0377
LIGNY EN BRIONNAIS	299	835000	572000	615000	211870	5.10	6.36	29.10	14.40	288438	350	0.6517
MAILLY	163	475000	351000	184000	42720	3.62	5.66	18.79	9.34	75625	187	0.4219
OYE	251	794000	644000	1241000	160880	2.59	5.26	26.94	4.73	396374	310	0.5972
SAINTE BONNET DE CRAY	397	1018000	709000	929000	251680	3.01	5.69	25.02	7.58	322495	425	0.5046
SAINTE CHRISTOPHE EN BRIONNAIS	565	1574000	1287000	744000	1633910	4.35	8.80	28.02	10.17	556363	630	0.6354
SAINTE DIDIER EN BRIONNAIS	133	476000	390000	577000	643170	3.26	6.21	29.37	7.25	255831	156	0.6332
SAINTE JULIEN DE JONZY	282	909000	646000	835000	115260	3.55	7.30	26.10	12.65	311942	333	0.5317
SAINTE FOY	169	334000	320000	193000	29660	5.00	8.16	36.46	10.91	116416	187	0.6264
SARRY	134	451000	287000	461000	209180	3.38	6.14	25.78	13.53	180014	150	0.6065
SEMUR EN BRIONNAIS	640	2163000	1412000	298000	473560	6.81	13.06	48.48	13.50	540108	744	0.8498
VARENNES L ARCONCE	136	398000	318000	441000	73490	3.46	5.47	25.55	7.00	148986	161	0.5621

Ce tableau est extrait du recueil des actes administratifs

## TRAVAUX REALISES SUR LA VOIRIE

oooooooooooooooooooooooooooooooo

Chemin de Bresseau côté église : cailloux, fossés et élagage  
Chemin de la Brosse au pont de Tolcy : cailloux  
Chemin (de chez Malatier à Mme Rioux):cailloux, fossés et pose  
de 20 m de tuyaux.  
Chemin (de chez Ph. Corneloup à J. Rajaud) : cailloux  
Chemin gué de Montvallet vers Valorge : refait fossés des deux  
côtés + cailloux  
Chemin de la Franchise : mise en place enrobé  
Chemin de Montrafond : " " " "  
Chemin de Chateau Vert : " " " "

## ELAGAGE

oooooo

Il est rappelé aux propriétaires ou locataires, riverains des voies communales et chemins ruraux qu'ils doivent procéder à l'entretien des plantations (élagage des haies, débroussaillage des clotures implantées pour des raisons de visibilité, coupes des branches d'arbres en limite de propriété. Ces travaux doivent être terminés **avant le 31 MARS.**

## VERRE

ooooo

Le VERRE ne doit pas être déposé dans les sacs d'ordures ménagères. Un container est situé route de Cherancre pour recevoir toutes sortes de verre.

Il est cependant souhaitable de faire le tri des bouteilles de vins fins. Une grosse amélioration du triage par les dépositaires  
Merci pour votre discipline.

## TRAVAUX ELECTRICITE EGLISE

+++++

L'installation électrique vient d'être refaite entièrement.

Ces travaux ont été financés par moitié entre la commune et la paroisse. Nous remercions Monsieur le Curé de cette aide.

Au cours des travaux nous avons pensé qu'il serait bien d'électrifier les deux lustres. Mais, n'ayant pas prévu de financement à cet effet et après en avoir parlé au Père FONCELLE il nous a proposé de faire appel aux paroissiens pour cette Dépense qui s'élève à 7400 F pour le nettoyage, le montage de chaque élément et la partie électrique.

Que chacun soit remercié par avance pour sa générosité (Les dons sont à adresser à la paroisse de Saint Didier).

## REPAS COMMUNAL

oooooooooooo

Le repas communal aura lieu comme d'habitude le dernier dimanche d'avril doit le 24 avril 1994 à midi.

Retenez dès à présent cette date.

## BANQUET

IIIIII

Un banquet des classes en 3 et en 4 est prévu le samedi 30 avril 1994.

Toutes les personnes concernées peuvent s'adresser en mairie pour les renseignements.

\*\*\*\*\*

## BIBLIOTHEQUE

+++++

Les permanences de la bibliothèque sont assurées par Mesdames MAMESSIER, MARTIN, CORNELOUP.

Après un stage de formation de 60 Heures, Marie Thérèse MAMESSIER et Marie Thérèse MARTIN ont obtenu le diplôme d'auxiliaire bibliothécaire. Félicitations.

La tenue par des personnes diplômées permet d'obtenir des subventions pour l'acquisition de mobilier ou l'aménagement du local.

En 1993 : 59 lecteurs inscrits - 746 livres prêtés.

Nous rappelons les jours et heures d'ouverture :

Lundi de 12 H 30 à 13 H 30

Mardi de 10 H 30 à 11 H 30

Samedi de 10 H 30 à 12 H 30

---

## FOYER RURAL

|||||

"Les Amis du Val d'Arconce" vous souhaitent une bonne et heureuse année pour 1994. Un petit retour en arrière pour savoir ce que notre association a proposé.

Tout d'abord le 21 février nous nous sommes rendus à Chamrousse dans l'Isère avec les cars Chenaud Peguet. Malheureusement les conditions climatiques nous ont empêchés de skier.

Le dimanche 4 juillet un voyage surprise a été organisé. Nous avons visité les grottes d'Azé à l'aide d'un guide et en plus dans la bonne humeur grâce à Mme Sainrat. L'après midi nous sommes allés au château de Brancion. Dommage qu'il n'y ait pas eu plus de participants.

Enfin le 4 septembre nous avons fêté les 20 ans de l'A.V.A. au cours d'un repas dansant clôturé par de magnifiques feux d'artifice.

Les cartes d'adhérents sont en vente au prix de 35 F auprès des membres du bureau.



## CLUB RENCONTRE

\*\*\*\*\*

Pas beaucoup de changement à notre club depuis l'année dernière. Nous sommes toujours 16 adhérents et tous les 3ème jeudi du mois nous nous retrouvons pour passer un agréable après midi avec nos jeux habituels.

Chaque mois nous avons un ou plusieurs anniversaires.

Au mois de décembre nous avons eu la joie de fêter les 90ans de notre doyenne Madame MALATIER.

Merci à la municipalité de continuer à nous permettre de profiter de la salle.

\*\*\*\*\*

**LA VISITE DES MALADES** est toujours assurée par un groupe de bénévoles. Félicitations à ces personnes qui apportent du réconfort aux pensionnaires de la maison de retraite.

\*\*\*\*\*

### LA PERCHE BRIONNAISE

-----

Une réunion a eu lieu à l'Auberge du Val d'Arconce, sous la présidence de M. André MAZILLE, président démissionnaire.

Ordre principal : élection d'un nouveau président. En présence d'une nombreuse assistance d'adhérents, c'est à l'unanimité que Georges MAMESSIER fut élu président.

Vice président : Jean Marie POLETTE - Poisson

Secrétaire - trésorier : Philippe MONNET - St-Didier

Garde pêche de la société: Robert JONDET - Poisson

Un réalevinage de poissons blancs et gardons aura lieu courant février, environ 200 Kgs. Prévision également de travaux : aménagement d'une aire de pique nique aux abords de la rivière.

Les cartes de pêche qui sont fédérales sont en vente à l'Auberge du Val d'Arconce.

Pour la bonne continuité de la société et de la pêche dans l'Arconce qui reste une des plus belle rivière de la région, nous vous invitons à respecter la propreté, le calme et tous les chemin communaux qui mènent à la rivière (voitures ne gênant pas la circulation, entrée de paturage, barrière etc...)

La Perche Brionnaise vous souhaite une bonne année de pêche.

Cette année un grand changement est intervenu dans notre école.

En effet, nous nous sommes regroupés à 6 communes pour créer un R.P.I. afin de maintenir un effectif suffisant dans chaque classe et aussi éviter leur fermeture.

Après de longues réflexions nous avons décidé de concrétiser ce projet qui permet de ramasser chaque enfant pratiquement à sa porte.

Financièrement cette réalisation est une charge importante mais elle permet de maintenir les enfants dans notre région et contribuer à la vie locale.

De toute façon, ces dépenses nous auraient été imposées dans quelques années à la fermeture de nos écoles et nous avons pensé qu'il vallait mieux que notre argent serve à notre vie locale plutôt que d'envoyer nos enfants dans les villes voisines.

Cette réorganisation permet maintenant d'avoir toutes les classes primaires réparties par niveau et la création d'une classe maternelle avec une assistante maternelle.

A la rentrée de septembre nous avons eu la venue d'un nouvel enseignant, M. JOSEPH a qui nous souhaitons la bienvenue ainsi qu'à son épouse et à leurs deux enfants.

## Un R.P.I. exemplaire pour six communes du Brionnais

Qu'est-ce un R.P.I.? Il s'agit tout simplement d'un regroupement pédagogique intercommunal. Les effectifs de nos écoles rurales sont souvent en baisse et il y a des menaces de fermeture de classes. Le R.P.I. permet sinon de supprimer toutes fermetures, tout au moins de les diminuer en équilibrant les effectifs entre communes, mais il a aussi l'avantage de permettre une meilleure répartition pédagogique, ce qui est loin d'être négligeable.

Dans le Brionnais, six communes ont fait la démarche de ce Regroupement à l'initiative de leur conseiller général, Michel Vivier. Ce sont les communes de Saint-Christophe-en-Brionnais, Oyé, Varennes l'Arconce, Saint-Didier-en-Brionnais, Sarry et Briant. De son côté, les services d'Inspection Académique qui ont participé à la mise en place, ce sont engagés à maintenir les postes.

L'objectif premier était la prise en charge à domicile des enfants et un temps minimum de transport. Cela s'est fait en collaboration étroite avec les services du Conseil général, MM. Rozan et Jeanoël, ce dernier enfant du pays connaissant bien le terrain. Au total 104 élèves sont transportés en cinq circuits en direction des écoles publiques et privées de Saint-Christophe, Saint-Didier et Oyé où sont scolarisés les



enfants. Le Conseil général prend en charge 65 % des frais de transport et les communes concernées 35 %.

L'établissement de la carte de ces circuits n'a pas été une mince affaire : l'expérience des élus, du transporteur local Chenaud Peguet a été précieuse et les parents sont satisfaits.

Un Syndicat à vocation scolaire, gère ce R.P.I. Le plus important du département. Le président en est M. André Mammessier, maire de Saint-Didier, le vice-président M. Jean Morin de Saint-Christophe et M. Charles Monnet d'Oyé, MM. Georges Gervais de Sarry, Louis Velut de Briant, et Bernard Buteaud de Varennes-l'Arconce en sont

La mise en place a demandé deux ans de discussion : on s'est « hâté avec lenteur » et c'est sans doute la raison du succès de l'opération avec la prise de conscience de toutes les parties concernées, parents, élus, enseignants et administration qu'il faut avant tout privilégier l'intérêt général.



■ **Un Etablissement à taille humaine**

Sur un site calme, les adolescents trouvent à la M.F.R. un cadre de vie de qualité qui valorise leurs aptitudes. Des contacts plus faciles, un meilleur suivi, une vie de groupe favorisent l'accession à l'autonomie.

■ **Une pédagogie sur mesure : L'ALTERNANCE**

\* car le savoir n'est pas qu'à l'école, mais aussi dans l'entreprise, dans la société,...

\* car une formation qui se déroule au contact des réalités favorise l'insertion.

\* car le temps vécu en milieu professionnel (50 % environ) ajoute l'expérience au diplôme.

■ **Des formations sous statut scolaire**

\* Préparation aux examens officiels

\* Bourses du Ministère de l'Agriculture

\* Prestations familiales

BREVET DE TECHNICIEN PRODUCTION AGRICOLE (B.T.A.)  
Conduite Exploitation de Polyculture-Elevage  
Elevage BOVINS VIANDE/Elevage EQUIN

Durée : 2 ans, après B.E.P. ou 2nde

**OBJECTIFS :**

- Mettre en œuvre un projet professionnel dans le cadre des métiers de l'agriculture
- Une formation générale pour maîtriser les savoirs indispensables à une carrière professionnelle réussie en particulier une logique de raisonnement reposant sur deux supports : *Bovins viande* ou *Elevage équin*

BREVET D'ETUDES PROFESSIONNELLES (B.E.P.A.)  
Elevage et Cultures Fourragères

Durée : 2 ans, après 3ème (seconde professionnelle + Terminale B.E.P.)

**OBJECTIFS :**

- Acquisition de compétences professionnelles appliquées
- Formation de base ancrée dans le milieu professionnel pour accéder dans de bonnes conditions à une poursuite en BTA ou BAC Technologique, Professionnel.

BREVET D'ETUDES PROFESSIONNELLES (B.E.P.)  
Aménagement Espace - Protection environnement  
Entretien espace rural - Gestion milieu naturel

Durée : 2 ans, après 3ème ou 2nde (seconde professionnelle + Terminale B.E.P.)

**OBJECTIFS :**

- Préparation au B.E.P.- Formation de base pour poursuite en BTA/BAC
- Acquisition de compétences professionnelles appliquées
  - > Entretien, aménager, surveiller les espaces naturels : surfaces non-exploitées, zones humides (rivières, canaux), zones boisées, de loisirs, ...
  - > Protéger et réguler faune et flore
  - > Valoriser l'ensemble du patrimoine rural.
- Acquisition d'autonomie pour être capable d'avoir un regard et une attitude "NATURE"

4ème/3ème TECHNOLOGIQUES  
Supports : Métiers de la nature

Durée : 2 ans, après 5ème ou 4ème.

**OBJECTIFS :**

- Alternative ou rupture avec le système scolaire habituel
- Mettre les jeunes au contact de plusieurs métiers pour choisir en connaissance de cause l'orientation future
- Valoriser des aptitudes pratiques parallèlement à la formation générale.

## ASSOCIATION MUSICALE DU CHAROLAIS BRIONNAIS

Rayon d'action : 17 communes

Chaque semaine, 22 cours de solfège, instruments ou chants sont effectués dans les bourgs de Poisson, St Julien de Civry, St Christophe en Brionnais et St Didier en Brionnais par Bernard RENAUX, professeur de musique.

### LES CHOEURS DU VAL D'ARCONCE (adultes)

39 chanteurs de toutes communes du Brionnais répètent chaque lundi de 20 H 30 à 22 H alternativement à Poisson, St Julien et St Didier.

Une nouvelle tenue de scène apporte une note très colorée lors de ses nombreux concerts.

### LES NOVADOS (adolescents à partir de 13 ans)

Depuis cette année, ce groupe très performant assure des concerts avec un spectacle chansons et chorégraphies. L'apprentissage des chants et des danses s'effectue sous forme de mini-stage de 2 jours (1 fois par trimestre). Un professeur de danse d'Anzy le Duc participe et assure la chorégraphie.

### NOUVEAUTES /

Un enregistrement sur cassette et compact-disque a été effectué en novembre 93.

1 dizaine de chorales et ensembles vocaux de Bourgogne ont été sélectionnés pour la vente de ces cassettes et compacts dont Les chœurs du Val d'Arconce avec le chant "Des cornouailles à l'Oural" et les Novados avec le chant "Saute" font partie, avec une très grande fierté.

### LES PASSE PARTOUT (ENFANTS à PARTIR DE 7 ans)

Ils répètent 1 soir par semaine à Poisson, St Julien et St Christophe.

Pour renouveler leur répertoire, ils apprennent comme les 2 groupes précédents de nouvelles chansons.

Précisons également que les guitaristes, les flûtistes et percussionnistes assurent souvent une partie lors des concerts.

CONCERTS effectués en 1993 :

- samedi 13 MARS à St Bonnet de Joux
- samedi 3 avril à St Christophe en Brionnais
- samedi 17 Avril "AVRIL DE POISSON"
- samedi 12 juin à St Germain en Brionnais
- dimanche 30 mai Jumelage à Lugny les Charolles
- dimanche 20 juin "Fête de la musique"
- samedi 16 octobre à Chauffailles
- dimanche 24 octobre à Charolles
- samedi 20 novembre à Amanzé

concerts effectués en 1994 /

- samedi 12 février à Ligny en Brionnais



Concerts à venir en 1994 /

- samedi 19 mars à Paray le Monial au théâtre
- samedi 9 avril à St Julien de Civry
- samedi 16 avril "Avril de Poisson"
- vendredi 20 mai à St Nizier sous Charlieu
- samedi 4 juin à St Didier en Brionnais
- samedi 18 juin "Fête de la musique à St Christophe en Brionnais
- Mardi 21 juin "Fête de la musique à Paray le Monial, ( NOVADOS)
- dimanche 21 août à Anzy le Duc (sous réserve d'un effectif suffisant)
- samedi 15 octobre à Cours la Ville (Rhône)



\*\*\*\*\*

**SUCCES**

Plusieurs jeunes ont obtenu avec succès des examens en 1993 :

- Richard LAMOTTE : Bac
- David LAMOTTE : Bac
- Julien LAMOTTE : Brevet
- Didier COPIER : Brevet

**FELICITATIONS A TOUS**

## AMICALE DES DONNEURS DE SANG

L'Amicale profite de l'occasion qui lui est offerte par le bulletin municipal pour vous donner des nouvelles de ses activités. L'assemblée générale a eu lieu le 22 novembre 1993 à Saint Christophe en Brionnais.

Des remerciements ont été adressés aux municipalités et au comité des fêtes de St-Christophe qui chaque année font parvenir des subventions permettant de boucler honorablement le budget de l'amicale.

En 1993, nous avons eu 7 collectes de Sang : 3 de sang total, 4 de plasma soit un total de 362 dons.

Il y a eu 7 nouveaux donneurs, il semble que c'est peu mais nous sommes en augmentation nous avons 343 dons en 1992 et 311 dons en 1991.

Pour cette année nous lançons un pressant appel pour avoir de nouveaux donneurs. Nous aurons 3 collectes de sang total :

- le 9 février à Semur en Brionnais
- le 8 juin à St-Christophe
- le 5 octobre à Semur

3 collectes de plasma :

- le 7 mars à St-Christophe
- le 19 juillet à Semur
- le 14 novembre à St-Christophe



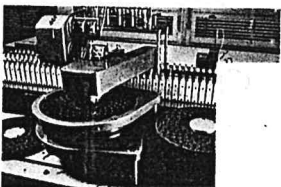
Vous qui avez des enfants, pensez à donner votre sang pour fabriquer les vaccins dont vos chers petits ont besoin. Vous avez dans vos familles des grands brûlés ou des accidentés, pensez que grâce au sang, ils ont pu être guéris. Alors soyez généreux en participant au don du sang. Il faut que tout malade puisse en bénéficier. La vie est bien trop belle pour ne pas la donner et le SANG C'EST LA VIE.

## QUE DEVIENT LE SANG APRES LE DON ?



Après chaque don, le sang est soumis à une série d'examen biologiques :

- Identification des groupes sanguins.
- Recherche d'anomalies biologiques (marqueurs des virus des hépatites et du sida, sérologie syphilitique, anémie...).
- Recherche d'anticorps protégeant contre les maladies infectieuses et permettant l'orientation des futurs dons vers le type de prélèvement le plus adapté pour les malades.



## LES CONCENTRES DE PLAQUETTES

Les plaquettes empêchent les hémorragies et favorisent la coagulation. Les concentrés plaquettaire doivent être transfusés au malade dans les cinq jours qui suivent le don.



## LE PLASMA

Le plasma transporte l'eau et les éléments nutritifs aux cellules. Il contient également les anticorps utiles contre les maladies. Selon les indications thérapeutiques,

REGISTRE  
DE  
PAROISSE.

Paroisse de St<sup>o</sup> Didier en Baie  
Archiprêtre de Semur-en-Baie



Registre commencé par M. Jean-Claude Marie Gaillard  
curé de St<sup>o</sup> Didier en Baie le 1<sup>er</sup> janvier 1972  
en exécution du 6<sup>e</sup> décret du second Synode diocésain, tenu à Autun par  
Mgr de Marguerite, Evêque d'Autun, le 10 octobre 1855.

Gaillard  
J. C. M. Curé  
St<sup>o</sup> Didier

# Courte Notice Sur la Paroisse de Saint-Didier-en-Briennais

Saint-Didier-en-Briennais, dont le gracieux village est assis au milieu de gras pâturages, et aux bords de l'Arconce, comme les simples Breuxois, n'a pas d'histoire!

Cette petite paroisse a toujours fait partie du diocèse d'Autun, mais nous ne saurions préciser cependant à quelle époque elle a été érigée. Toutefois, à en juger par l'ancienne église démolie en 1867, et qui datait, nous assure-t-on, du XI<sup>e</sup> siècle, il est permis de supposer que, très rapprochée d'Origny-le-Duc, elle doit probablement son érection à quelque riche prieur du monastère voisin, qui, sans doute, à cause de cela, conserva, jusqu'à la Révolution, le droit de nommer à la cure.

D'une superficie de 1134 hectares, elle compte seulement environ 330 habitants actuellement.

Avant la Révolution, d'après les vieux registres, de 1654 à 1792, nous avons constaté que sa population devait être beaucoup plus considérable, attendu qu'en certaines années, comme en 1702, 1773, 1775 et 1776, on a enregistré de 17 à 20 baptêmes, et même, en 1790, il y en eut jusqu'à 23!.....

Naturellement, les décès étaient en proportion, et, en 1709 - était-ce la conséquence du très dur hiver de cette triste année? - nous avons relaté 51 sépultures du 16 janvier au 16 septembre, et, parmi les quelles, deux enfants de 10 à 15 ans et leur père enterrés le même jour.

S<sup>t</sup> Didier renferme une dizaine de hameaux principaux, mais, avant la Révolution, elle en comprenait un plus grand nombre. Ainsi les villages de "Laval" de "Previdmy" et du "Bois-la-Dame" qui font aujourd'hui partie de la paroisse d'Origny-le-Duc, étaient, tous les deux, alternativement de S<sup>t</sup> Didier et d'Origny. De même, le village de la "Brosse d'Erinquet", qui appartient actuellement à la paroisse de Poisson, était également alternatif de



St. Didier et de Soissons, tous les deux ans.

Par contre, et bien que cela paraisse assez bizarre, le village de Montcaumon, encasté cependant entre Montvallet et la Brosse, dépendait alors de la paroisse de Varennes-Péronce.

Disons aussi que plusieurs maisons ont disparu, comme le moulin de Bressaud, à l'extrémité sud-ouest du Grand Pré, où naquit Marie Bouilloux, décédée en odeur de sainteté, le 12 mars 1853, âgée de 82 ans, et dont l'acte de décès, et l'épitaphe (près du petit portail du cimetière) rappellent les vertus.

Il y avait encore, sur le petit ruisseau de Monterre, un moulin à Poulon, ce qui faisait, avec celui de Guenard, trois moulins très rapprochés les uns des autres.

Nous n'avons trouvé aucune trace d'industrie particulière au pays; mais, par le passé, beaucoup de prés où aujourd'hui on fait de l'élevage, voire même de l'embranchement, étaient des terres labourables.

Bon nombre de familles qui figurent dans les anciens registres, ou se sont éteintes ou ont quitté St. Didier depuis le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Cependant les plus anciennes sont encore aujourd'hui, très honorablement représentées. Les noms de Rajaud et Lamotte, à Chéranze (Chéranque d'après les vieux manuscrits) se trouvent dans les registres à partir de 1654, puis viennent ceux de Berland, Ducroux, etc.

À cette époque où les mesures d'hygiène étaient moins strictes qu'aujourd'hui, et, surtout, l'esprit de foi plus grand, on enterrait beaucoup de fidèles dans les églises. C'étaient, sans doute, les notables, à en juger par ceux qui dorment sous les dalles de notre église, bâtie à la même époque que l'ancienne, mais en sens inverse: les Gégaine de Chevigny, écuyers, seigneurs de Chevigny; les Rajaud, les Lamotte, les Ducroux, etc. etc.

Il a dû arriver aussi qu'on accordait cette faveur aux personnes qui en manifestaient le désir, comme en fait foi l'acte suivant: La Dame Catherine ..... (nom illisible) à cause de la volonté qu'elle a témoignée à son révérend confesseur, a été enterrée dans le chœur de l'église, le 25 août 1657, et moi, lesmoins soussigné, demande à mon Dieu, quand mon

trépas sera arrivé, que mon corps soit auprès du sien inhumé. »  
 Signé: Verchère, curé de St. Didier. - Le libellé de cet acte, où le curé signe  
 seulement comme témoin, laisse croire qu'il s'agissait de sa mère ou  
 d'une parente.

Ce prêtre, « Verchère » est le premier qui figure dans les registres où  
 il a signé de 1654 à 1664. (Nous n'avons pas trouvé, à la Mairie, de registres  
 plus anciens) Il y a ensuite interruption jusqu'en 1675, et pendant ce temps  
 quelques actes sont signés: Minet, curé de Lamy et Joleaud, curé de  
 Varennes.

Le 24 avril 1675, apparaît le nom de Messire Coulleau, qui,  
 pendant 34 ans, jusqu'à la fin de 1709, fut curé de St. Didier, mais  
 n'a pas dû y mourir, vu que l'on ne trouve point son acte de décès.  
 Nouvelle interruption dans les registres, jusqu'en 1713, où signe  
 Messire Circaud, qui, sept ans après, en février 1720, passa à la cure  
 de Briant.

Le mois suivant, Messire Joly lui fut donné pour successeur, et  
 gouverna la paroisse pendant 15 ans. Il mourut au mois de janvier  
 1735, et fut enterré dans le chœur de l'église, actuellement la fosse,  
 en présence des curés de Briant, Varennes et Lamy. Pendant la maladie  
 et le mois qui suivit sa mort, le service paroissial fut fait par Messires  
 Perret, curé de Chambilly, et Ferrin, curé de Varennes. Deux religieux  
 récollets de Marcigny, les frères Raymond Moreau et Corzante, ont égale-  
 ment signé plusieurs actes.

Quelques semaines après, les registres sont signés par un  
 nouveau curé: Messire de La Touche, et qui, - était-ce à cause de sa  
 qualité de gentilhomme? - avait une fort mauvaise écriture! Le dernier  
 acte signé de son nom est du 27 Septembre 1751. Pendant 15 ans, il  
 fut donc curé de St. Didier, mais son acte de sépulture n'existant pas  
 dans les registres, il faut croire qu'il n'est point mort curé de la paroisse.

L'interim dura quatre mois, et fut fait par Messire Terroy, curé de  
 Lamy; Robin, prêtre, et Chery, curé de Bussuill, - actuellement  
 barreau de Poisson - et par le P. Alexandre de Lamerrière, récollet.

Le 25 janvier 1752, le nom d'un nouveau et jeune curé se lit  
 dans les registres: Messire Denis Rémond qui n'avait que 33 ans. Il  
 signa d'abord et serva, puis curé de St. Didier dont il fut le pasteur  
 pendant 37 ans. Il mourut âgé de 70 ans, le 16 octobre 1789, juste  
 assez tôt pour n'avoir pas à souffrir de la Révolution. Il fut enterré le  
 lendemain par Messire Catharin Mathieu, curé de Briant, et on

présence de Messieurs François Despierre, curé de Varennes, et Claude Vermay, vicaire de St. Didier, depuis deux mois.

Claude Vermay, né le 6 Mai 1756, de vicaire fut nommé curé de St. Didier, et, comme son prédécesseur, n'avait que 33 ans quand il prit la direction de la paroisse. C'était, paraît-il, un homme vulgaire et peu aimé de ses paroissiens: on ne l'appelait communément que le gros Claude. Il prêta le serment constitutionnel, démissionna en 1793, et ne fit sa soumission que le 2 juillet 1802. Il fut, plus tard, nommé desservant de Montceau-l'Étoile, et mourut le 11 Décembre 1820.

Voici le témoignage rendu à ce prêtre par M. Bonnardel dans son état du canton de Semur, en 1803. « M. Claude Vermay, âgé de 47 ans, du ci-devant diocèse de Mâcon, et ci-devant curé de St. Didier, réside dans son presbytère qu'il a soumissionné. Il a fait tous les sermons requis, a continué, cessé, repris ses fonctions jusqu'à l'installation du desservant. Il ne fait plus rien, et ..... c'est tant mieux! »

Malgré la défection du pasteur, la paroisse fut assez tranquille pendant la Révolution, qui changea seulement son nom contre celui de St. Union l'Arconce. Plusieurs familles se distinguaient par leur foi, et braveront le danger en donnant asile aux prêtres fidèles.

Le 6 Thermidor, an IV, (24 juillet 1796) Jean-Marie Marillier, propriétaire au village de Cheranue, fut dénoncé par l'agent municipal de la commune, Jean Gallay, pour avoir autorisé un prêtre réfractaire à célébrer la messe. Douze témoins furent assignés, et l'un d'eux, Claude Larnotte, attesta que pour la fête de Noël dernier, il avait assisté à une messe dite par un prêtre inconnu, dans une grange appartenant à Jean-Marie Marillier. Nous ignorons les suites de cette affaire.

M. M. Queray, Brunet aîné et Bouillard furent des missionnaires de Saint-Didier.

Au Concordat, cette petite paroisse fut supprimée et annexée à la succursale de Varennes l'Arconce, jusqu'en 1846, où elle fut de nouveau érigée, grâce aux démarches persévérantes de M. Antoine Despierre, maire de la commune. Mais dès 1834, le conseil municipal, après des réparations faites à l'église, et sur les instances des habitants, <sup>avait</sup> sollicité, auprès des administrations civile et religieuse, le rétablissement de la commune en succursale, ou tout au moins en vicariat dépendant de Varennes, s'offrant même de loger le vicaire gratuitement et de faire la moitié

de son haitement. Mais le conseil municipal et le conseil de fabrique de Varennes s'opposèrent de leur côté pour conserver l'annexe de St. Didier, et cela, dans un but tout intéressé. Il est même tout à fait curieux de relire les délibérations du conseil municipal de St. Didier pendant l'année 1845, par exemple, où il démolit, un à un, les considérants illusoires du conseil de Varennes! Enfin par décret du 3 mai 1846, Louis-Philippe érige de nouveau St. Didier en succursale.

Cette paroisse eut alors pour premier curé desservant M. Charillet qui avait donné sa démission de curé de Paray-le-Promial, en faveur de la succursale de St. Christophe-eg. Brionnaise; mais ce poste n'étant pas encore vacant, il dut attendre pendant deux ans à St. Didier (1846-1848). Il vit bâtir le presbytère actuel et clore le jardin du côté du cimetière.

En 1848, il eut pour successeur M. Constantin, curé démissionnaire de Bourbon-Lancy. Il ne resta que cinq ans à St. Didier, car en octobre 1853, il passa à St. Julien de Fontzy où il est mort. Pendant ces 5 années, il érigea les confréries des St. Sacrament et du Scapulaire, et deux croix: l'une au Bourg et l'autre à Courvaux. Mais son grand œuvre fut de faire refondre et augmenter l'unique petite cloche de l'église, qui avait échappé aux convoitises des pillards de 1793, grâce, dit-on, à l'énergie du père Didier Borland des Bâches, qui avait su armer de pierres, les femmes du village, pour la défendre!

Le 15 octobre 1853, M. Jean Baehets, né à Lorry le 22 janvier 1821, fut installé curé de St. Didier après 7 années de professorat aux petits séminaires de Semur-eg. Brionnaise. Trois ans plus tard, il fut nommé curé de Pierreclot, mais obtint de rester à St. Didier dont il fut le curé pendant 32 ans. Il commença par régulariser les confréries du St. Sacrament et du Scapulaire, organisa les œuvres de la propagation de la foi et de la Sainte Enfance, et fit donner, en 1858 une mission prêchée par M. Baehon, mort curé de St. Vincent de Maçon, et par M. Bernard Petitjean, mort évêque de Nagasaki (Japon).

Et la fin de ces pieux exercices, on érigea la croix de la place du Bourg. La même année vit aussi s'élever la croix de Montvalet. Mais ce qui perpétuera le souvenir de M. Baehets à

S<sup>t</sup> Didier, ce fut la reconstruction de l'église. Sans autorisation administrative, l'Evêché seul informé et ayant promis de fermer les yeux, on renversa l'ancienne église pour construire la nouvelle à la même place (1868).  
Le devis, dressé par l'architecte, s'élevait à 18000 francs y compris l'extraction de la pierre et la fourniture de la chaux.

Tout la paroisse a contribué à la réédification de la nouvelle église. Les uns ont versé leur modique offrande et fourni plusieurs journées de travail; d'autres, plus fortunés ont fait des charrois et donné des sommes plus considérables. Citons surtout M<sup>lle</sup> Claudine Lamotte de Cheirane qui donna la jolie somme de 4000 francs; M<sup>me</sup> Despierre (cousine) qui versa 3000 francs; M. Déchelette, gendre de M<sup>me</sup> Despierre, qui versa également 3000 francs. En octobre 1869 M. Bachelot avait réalisé la somme assez ronde de 22 627<sup>fr</sup> 40; mais ni la commune, ni le département ni l'état ne furent sollicités.

Disons que le devis fut singulièrement dépassé, et qu'il n'y eut que M. Bachelot à combler les larges libéralités de M. Déchelette et Despierre pour obvier à toute impérieuse et mener tout à bonne fin.

Cette construction demeure sujette à de nombreuses critiques.

D'abord le choix de l'architecte, M. Raffin, de Montagny (Voirel) fut malheureux: tout autre, avec les mêmes ressources eut fait beaucoup mieux et surtout plus solidement. Mais une grande faute, et qui, paraît-il, incomberait personnellement à M. Bachelot, c'est qu'il voulut absolument que l'abside fût arrangée, sous prétexte que des fenêtres et des vitraux, dans le choeur, captiveraient l'attention qui doit tout entière converger vers le tabernacle. Tout en respectant la pieuse pensée du vénérable curé, nous ne pouvons faire qu'il a manqué de goût.

Quoiqu'il en soit, la bénédiction de la première pierre de la nouvelle église eut lieu le 9 juin 1868 et la bénédiction de l'église elle-même le 17 août 1869.

Bâtie avec les matériaux de l'ancienne, et à la même place, la nouvelle église paraît beaucoup plus humide qu'elle ne l'est en réalité, parcequ'on a eu le grand tort de chasser le canelage sur les débris de mortier envahis par le salpêtre.

Le clocher, élevé seulement en 1872, se fut aux frais de M. l'abbé Joanny Déchelette, évêque au séminaire de St. Sulpice - aujourd'hui évêque d'Hierapolis et auxiliaire du cardinal archevêque de Lyon - en reconnaissance de sa délivrance des prisons de la Commune.

de Paris, le 25 Mai 1871.

Peu d'années avant sa mort, M. Bachellet ayant été choisi comme légataire universel par M. Croncy, curé d'Ézy, eut, dit-on comme boni de la succession de ce dernier, une somme d'environ 1800 francs, qu'il consacra aux boiseries du chœur de l'église. Mais la fatigue et les démarches occasionnées par cette succession furent la cause de la maladie qui l'emporta le 16 avril 1885, âgé de 64 ans seulement.

Le surlendemain eurent lieu ses funérailles présidées par M. Lamy, chanoine honoraire et curé-archiprêtre de Serny-en-Brie, assisté de M. M. Noirard, ancien curé de Varennes, et retiré à Varennes-Roussel, curé de Varennes; Jacob, curé de Sary; Vollet, curé d'Ézy; Gauthier, curé de Versaugues; Arnaud, curé de Pontceau-S.Étoile; Augagneur, curé d'Anzy; Mayille, curé de Baugy; Berlerin, curé de St. Christophe; David, curé de Vauban; Lamotte, vicaire de Serny; Delangle et Segon, professeurs au petit Séminaire, qui tous ont signé au registre. M. Bachellet a laissé la réputation d'un excellent curé, dévoué et zélé.

Le 30 juin suivant, M. Claude Ragé, précédemment et successivement curé de Vigny, de Baron et du Bois-St. Marie, fut nommé curé de St. Didier. En octobre 1892, il se retira à Sguerande, avec le titre de vicaire de la paroisse: il y est mort subitement le

Pendant les 7 années qu'il passa à St. Didier, M. Ragé fit sculpter les chapiteaux de l'église: ceux du chœur et du transept aux frais de la famille Déchelette; ceux de la nef à l'aide des offrandes des paroissiens, et ceux de la tribune avec les retournes de la fabrique.

Il eut aussi la joie de voir se fonder l'école libre de filles, due à la grande libéralité de M<sup>me</sup> et de M<sup>lle</sup> Déchelette, et qui, léguée par M<sup>me</sup> Déchelette, alors vicaire général de Lyon, le 6 octobre 1889, fut confiée aux Sœurs de St. Joseph de Chury qui l'ont dirigée jusqu'au mois de Mai 1903. A cette époque, elle fut alors, comme bon nombre d'autres, sécularisée par décret d'Emile Combes, ministre de l'intérieur et des cultes, et dont le nom a jamais excité de maux ou au pilori de l'histoire! Réouverte le 19 octobre, de la même année, fut deux sécularisée de l'ordre

minis-  
verda  
?  
D  
L  
us  
et  
me  
ad;  
de  
869  
10,  
12.  
que  
7  
in.  
D  
if  
qui;  
il  
lar  
it  
1  
a  
2  
1  
e  
me  
de  
M.  
1871  
-  
-  
7

du St. Enfant Jésus de Cavezolle, et fonctionna passablement depuis cette époque.

M. Lagé était certainement un saint frète, mais ayant plus ou moins la monomanie de la persécution, il souffrit et fit souffrir partout où il passa.

Quatre mois après le départ de M. Lagé, M. Jean-Claude-Marie Gaillard, né à St. Laurent-og. Brionnais le 20 Septembre 1860, et précédemment vicare de Motout et curé de Ballon, fut, à sa demande, pour se rapprocher de sa famille, nommé curé de St. Didier, le 30 Janvier 1893, et installé le 19 février.

Dès son arrivée le nouveau curé éprouva d'une vive affection pour sa chère petite église, et s'occupa activement de l'ornement. Il commença en juillet 1893 par acheter une nouvelle barrière paroissiale, l'ancienne ne pouvant plus servir depuis longtemps. Pour ce faire, et malgré une répugnance naturelle et instinctive pour la chose, il se fit quêteur, et recueillit plus qu'il n'espérait.

L'année suivante (1894) avec le produit des quêtes de quelques mariages, et un don de 60 francs, il acheta les personnages d'une petite Vierge, et, aidé par deux hommes de bonne volonté, en confectionna lui-même le cadre.

En 1895, une personne pieuse, décédée depuis, M<sup>me</sup> J. Ferrutbon, en souvenir de son mari, fit cadeau à l'église de la statue de St. Jean-Baptiste.

En 1896, M<sup>me</sup> Devaux, de Paris, née Henriette Ducroux de Montafond, acheta la statue de N. D. de Lourdes, et M<sup>mes</sup> Deschêtelte, à la prière de leur pasteur, et par humanité et pitié, firent d'abord placer une phrase dans l'église, puis remplacèrent les verres très simples des fenêtres, par des grilles du meilleur goût, et par deux beaux vitraux dans les chapelles du Sacré-Cœur et de la Sainte Vierge.

Depuis son installation, M. Gaillard rêvait de donner une tour, une compagnie à l'unique cloche fondue en 1850. Il fit part de son projet à ses paroissiens, et leur annonça, du haut de la chaire, qu'encouragé par l'accueil précédent, il allait, une seconde fois se faire quêteur. Il s'adressa à tous les propriétaires forains, et sous les auspices de St. Antoine de Padoue, patron des quêteurs, à qui il avait promis l'érection d'une statue, si la quête était fructueuse, il se rendit dans chaque maison de la paroisse. Et part deux ou trois familles, qui, par esprit étroit et avarice ne donnaient

que des sommes insignifiantes, le pasteur fut agréablement surpris de voir la spontanéité des souscriptions de ses paroissiens. Chacun, en effet, voulut avoir sa part dans la cloche, et toutes les offrandes s'échelonnaient depuis un franc jusqu'à 300 francs, la plus grosse somme recue d'une seule personne.

La cloche fut donc achetée et solennellement baptisée le 21 Septembre 1897, par M<sup>re</sup> Dieboltte, vicaire général de Lyon, sous le nom de Léonie-Barlotte, et eut pour parrain, un émigré de vieille roche, M. Antoine-Napoléon-Didier Despierrez, qui avait été maire de St Didier pendant près de 30 ans, et pour marraine, une femme d'un haut mérite, M<sup>me</sup> Barlotte Despierrez, V<sup>ie</sup> Dieboltte, intègre bienfaitrice de l'église.

Avec le produit de la quête de la cloche, M. Gaillard acheta encore la statue de St Antoine de Padoue que tout le monde admire, la lustre qui est en face de la petite porte et le chemin de la Croix qui est un des moins beaux dans son genre. A la même époque il fit venir de nouveaux les lustres du transept et de la chapelle des Sœurs-Cœur, et acheta celui de la chapelle de la St<sup>e</sup> Vierge.

Deux ans après (1899) on proposa à M. Gaillard la cure de St Pierre-le-Vieux qu'il refusa, comme neuf ans auparavant étant encore curé de Ballore, il avait refusé la cure de Liron (1890).

L'année suivante, une personne très charitable, non seulement à l'endroit des pauvres, mais encore envers l'église, afin de commencer dignement le 20<sup>ie</sup> siècle, fit cadeau du second lustre en cristal.

Cette même année vit s'organiser la confrérie du Sœur-Cœur.

L'année 1901 ouvrit par une mission prêchée par le P. Norbert, capucin de Lyon. Elle fut suivie avec enthousiasme et amena plusieurs retours.

Quelques jours après la clôture de ces pieux exercices, M. Gaillard put enfin mettre à exécution le rêve intime de toute sa vie sacerdotale; il put faire le pèlerinage de Jérusalem, et avec toute la Palestine, visita Naples, Athènes, Constantinople, Smyrne, Rhodes, Beyrouth, Port-Saïd, Somalia, Materich, le Caire, les Pyramides, le Nil et Alexandrie.

A son retour, il s'empresse de donner, comme pendant, si la statue de St Jean-Baptiste, celle de St Anne sous la protection de laquelle il avait entrepris ce beau, mais long et coûteux voyage.



À l'occasion d'un retour de mission, prêché par le P. Arthelme Dominicain de Lyon, en février 1902, on érigea la confrérie du St Rosaire, à laquelle, le registre en fait foi, toute la paroisse s'associa.

Les trois années suivantes se passèrent dans un calme relatif au point de vue paroissial. Cependant le conseil de préfecture devenait de plus en plus exigeant au sujet des comptes de fabrique qu'on devait lui soumettre : on s'acheminait à grand pas vers la fameuse loi du 9 Décembre 1905.

En 1906, arrivèrent les tristesses de la séparation et des inventaires. À St Didier on ne résista point jusqu'à laisser enfoncer les portes de l'église et des sacristies. M. le curé, assisté de trois membres du conseil de fabrique, lut, avec une grande énergie, la protestation suivante au pauvre percepteur de St Christophe, délégué pour cette odieuse besogne, le 3 Mars 1906.

Monsieur le Délégué,

"Malgré tout le tact que vous apporterez certainement à la triste besogne qui vous incombe, nous soussignés, curé et représentants du conseil de fabrique de la paroisse de St Didier-en-Briomais, en présence de toutes les personnes qui peuvent nous entendre, devant les tombes des châtions, nos pères et nos frères, qui sont là, tout autour de nous, dormant leur dernier sommeil, nous protestons, avec la dernière énergie, contre la violence faite à nos consciences et à nos droits, par une loi que N. S. P. le Pape Pie X, « en vertu de l'autorité suprême que Dieu lui a conférée », a justement réprochée et condamnée « comme profondément injurieuse vis-à-vis de Dieu, comme violant le droit naturel et le droit des gens, comme contraire à la constitution divine de l'Église, à ses droits essentiels, à sa liberté, et comme foulant aux pieds le droit de propriété ».

Aussi, déclarons-nous hautement, qu'en assistant à l'inventaire qui va être fait, et que nous considérons comme un achèvement à la spoliation, nous n'entendons, en aucune manière, en être les témoins assésés. Nous n'y figurons que pour faire toutes les réserves nécessaires sur les conséquences qui il pourra avoir par rapport aux biens dont nous avons la gestion, car l'histoire nous apprend, hélas ! ce que sont devenus tous les ornements d'église et les vases sacrés inventoriés, il y a un peu plus d'un siècle !

D'ailleurs, notre petite église, d'érection récente, bâtie à la même place que l'ancienne qui appartenait à la fabrique, n'a jamais

coûté un centime ni à la commune, ni au département, ni à l'Etat.  
Élevée par nos souscriptions et nos offrandes volontaires, et aussi par  
la grande libéralité de la famille Déchetotte-Despierre, elle est  
bien nôtre!... Son clocher est un don magnifique de M. l'abbé  
Jenny Déchetotte, alors élève ecclésiastique au Séminaire de St.  
Sulpice, et aujourd'hui, évêque auxiliaire de Lyon, en reconnaissance  
de sa délivrance des prisons de la Commune de Paris (25 mai 1871).

Ses meubles, ses ornements donnés ou prêtés par des paroissiens  
généreux, sont et demeurent la propriété de celle-ci et de ceux-là,  
et, à aucun titre ne sauraient être aliénés.

De plus, admirant la noble et courageuse attitude d'un grand  
nombre de chrétiens qui s'exposent à tout plutôt que de livrer à César  
ce qui appartient à Dieu, nous affirmons, et dès maintenant  
voulons au moins faire les réserves les plus expresses quant à  
l'estimation que vous devez faire seul, des objets mobiliers et des  
immeubles que vous allez porter à l'inventaire, et ainsi, cette  
estimation ne pourra jamais nous être opposée. 77

Faisons remarquer que le chemin de Croix, n'est pas inventorié,  
pas plus que la statue de N. D. de Lourdes et celle de St. Antoine de Padoue.  
Le confessionnal n'a pas été non plus compris dans l'inventaire.

Le conseil de Fabrique se réunit une dernière fois le  
6 Décembre 1906; il protesta encore contre les principes et les  
conséquences de la loi du 9 Décembre 1905, et déclara ne cesser  
ses fonctions que par l'impossibilité ou le défaut de la loi de les  
remplir encore, puis leva la séance après avoir signé les lignes  
suivantes qui terminaient la délibération:

« Le conseil se refuse de la manière la plus formelle à  
donner aucune indication, aucun concours, même indirect,  
pouvant faciliter les opérations qui amèneront la prise de  
possession, par le séquestre, des biens appartenants à l'Église.  
Il proteste d'avance contre toute dévolution qui en serait  
faite à n'importe quelle association, en violation des droits  
sacrés de l'Église. Aussi tous les membres soussignés du  
dit conseil, fidèles à suivre les prescriptions du Souverain  
Pontife, et voulant rester en communion avec leur évêque,  
déclarent qu'ils ne remettront les biens de la Fabrique qu'aux  
personnes qui leur seront désignées par Monseigneur  
l'évêque d'Autun. 77

Et la suite de cette séparation tout à fait contre nature, quelques personnes ont complètement abandonné les offices du Dimanche, et n'apparaissent plus à l'église que pour les enterrements.

La perception des offrandes pour les places de bancs et chaises, se fait comme au paravant. Quelques ou cinq individus seulement ont refusé cette offrande sous prétexte que la collecte était faite par M. le curé assisté d'un membre du conseil paroissial, et non par la municipalité.

Le donier du culte, destiné à assurer un modeste traitement au clergé du diocèse, a toujours dépassé à St. Didier la quote-part fixée pour la paroisse, malgré un certain nombre de récalcitrants, ou sectaires, ou inintelligents ou à l'esprit mesquin.

En mois de Février 1911, l'administration diocésaine offrit à M. l'abbé Gaillard l'importante paroisse d'Iguerande, mais il demanda encore et obtint, une fois de plus, de rester parmi ses chers paroissiens, ne se sentant pas la force nécessaire pour administrer une telle paroisse.

En mois de Mars 1913, il refusa également la paroisse de Corons; puis, au même moment, - afin de retrouver une vie plus calme - il sollicita la chétive paroisse de St. Edmond qu'il n'obtint que le 14 août.

DOCUMENTATION SUR LE MATERIEL DE LOCATION

(A l'attention des Maires, Délégués Communaux et  
Responsables du matériel du Canton de SEMUR-en-BRIONNAIS)

**TARIFS APPLICABLES**  
**A PARTIR DU 1er JANVIER 1994**

---

CULTIPAKER

- RESPONSABLE : Mme Jeanne PEGON "Les Igaux"  
à SEMUR-en-BRIONNAIS.  
Tél.: 85 25 23 68
  - LOCATION : 20 F. de mise à disposition  
120 F. pour 1 hectare
- 

BETONNIERES

- RESPONSABLES :
    - a) Modèle équipé d'un moteur électrique :  
M. Henri PETIT "Frontigny" à BRIANT  
Tél.: 85 25 83 17
    - b) Modèle équipé d'une prise de force :  
M. Francis POPELIN "Tréval" à St JULIEN  
de JONZY - Tél.: 85 84 10 47
  - LOCATION : 2 F. le sac
- 

FENDEUR DE BOIS

- RESPONSABLE : M. Lucien ARCIER "La Cray" à SEMUR-  
en-BRIONNAIS - Tél.: 85 25 04 66
  - LOCATION : 50 F. la demi-journée  
100 F. la journée
- 

APPOINTEUR DE PIQUETS

- RESPONSABLE : M. Robert MONIN "Gregaine" à SARRY  
Tél.: 85 25 10 94
  - LOCATION : 80 F. la demi-journée  
150 F. la journée
- 

TARIERE

- RESPONSABLE : M. Lucien ARCIER "La Cray" à SEMUR-  
en-BRIONNAIS - Tél.: 85 25 04 66
  - LOCATION : 100 F. la demi-journée  
200 F. la journée
- 

**IMPORTANT** : Pour une tenue précise et plus aisée des comptes, les  
responsables du matériel voudront bien transmettre au  
Trésorier, M. Louis PEGUET,  
- soit les chèques  
- soit les récépissés de dépôt

(enveloppes timbrées libellées à l'adresse du trésorier  
sur demande)

**RESIDENT DE L'ASSOCIATION CANTONALE DE ROCHEFORT :**

M. Lucien ARCIER, "La Cray" à SEMUR-en-BRIONNAIS  
Tél : 85 25 04 66

ETAT CIVIL RETRO

-----  
-----

1693 : 12 BAPTEMES

Benoit CHASSEPOT - Jeanne DEVERS - Jean BAUDERON -  
Pierre JAL - Pierre GALLAY - Guillaume BONNE -  
Nicolas FARNIER - Antoinette PERRIER - Benoiste ROBIN -  
Antoine ROBIN - François MENAUX - Philippe RIVIERE -

5 MARIAGES

Etienne CHASSEPOT et Claudine LAURENT  
Martin GARCON et Pierrette CHASSEPOT  
Jean GUILLEMET et Marie BASSET  
Jean BERLAND et Catherine POLLETTE  
Pierre LATHUILLIERE et Benoite GONDARD

30 DECES

Marie VERCHERE : 10 ans - Philibert GONDARD : 25 ans  
Benoit CHASSEPOT : 8 jours - Pierrette VILLAUT : 60 ans  
Claude THOMAY : 80 ans - Benoiste PAPILLON : 50 ans  
Claude RAVEAU : 50 ans - Joseph MEHU : 60 ans  
Pierre GALLAY : 12 jours - Pierre BOUY : 11 mois  
Madeleine BOUY : 5 ans - Benoite BOUY : 3 ans  
Marie JACQUET : 1 an - Marie BERLAND : 4 ans  
Philibert JACQUET : 60 ans - Claude GALLAY : 22 ans  
Antoinette RAHON : 60 ans - Nicolas FARNIER : 4 mois  
Claude RAY : 18 mois - Philippe RAY : 35 ans, son père  
Catherine GIROUX : 3 ans - Claude ROBIN : 2 ans  
Marie CHASSEPOT : 2 mois - Pierrette GARNIER : 80 ans  
Philippe ROUSSET : 5 ans - Marie PEGON : 4 ans  
Claude JACQUET : 50 ans - Antoine MAGNIN : 60 ans  
Marcelin MARIN : 80 ans - Jean FARNIER : 30 ans

A noter l'importante mortalité infantile dont un frère  
et deux soeurs tous décédés au cours du mois de mai 1693.

**1793 - An 2ème de la République - 28 NAISSANCES**

Chaterins DAUFANS - Jean MARILLIER - Jeanne MARILLIER (Jumeaux  
Jean GALLAY - Jean LACROIX - Pierre REY - Claude MARILLIER  
Benoite BERNARD - Jeanne COPPINS - Gillibert TOMMAT -  
Jean Marie BURTIN - Pierrette VELUT - Françoise BERGER  
Pierrette GALLEY - Etiennette LAMOTTE - Marguerite DUCROUX  
Emiland et Philibert NIGET (jumeaux) - Marie MEHU -  
Pierre PAPILLION - Jeanne Marie JALLE - Claude VERNET -  
Antoine MAINTROT - Jeanne Marie DESPIERRES - Marguerite DUMONT  
Marguerite DECERTINE - Antoine BERNARD - Jeanne Marie CHASPOT

**5 MARIAGES**

François GALLAY et Jeanne DUMONTTET  
Philibert DUMONT et Diminique BUSSEUILLE  
Denis PEGON et Marguerite MERCIER  
François DESOYER et Pierrette MERCIER  
Jean BURTIN et Gabrièle LUSTIERE

**12 DECES**

Pierrette PAPILIONS : 2 ans - Jean AUX LOGE : 22 ans -  
Antoinette LEPINAS : 33 ans - Jacque VERY : 32 ans  
Janne MAINTROT : 9 ans - Gillibert TOMMAT : 3 mois  
Jean LACROIX : 63 ans - Jean ROBERT : 45 ans  
Benoit LACROIX : 28 ans - Antoine BERNARD : 5 jours -  
Jean MARILLIER : 1 jour - Claudine LAMOTTE : 46 ans

**1893 - 3 NAISSANCES**

Louis Marie VITURET - Claude DUMONTET - Louise BURTIN

**PAS DE MARIAGE**

**11 DECES**

Jean Claude LISTRAT : 54 ans - Jean DEGUEURCE : 72 ans -  
Jean Claude DURY : 70 ans - Claude BURTIN : 76 ans -  
Catherine CHARRIER : 78 ans - Louise PEGON : 64 ans  
Marie DURY : 74 ans - Jacques LAGROST : 79 ans  
Pierrette SOYARD : 71 ans - Louise AUGAGNEUR : 66 ans  
Etienne LOMBARD : 18 mois

**1993 : PAS D'ACTE D'ETAT CIVIL**



# LA BOURGOGNE

## L'Art et le Plaisir de vivre



1991 - 1990 - SUDRETT DI GABRIELLA S.p.A. - 111, rue de Pégase-75012 PARIS (FRANCE)  
 Toute réimpression, tout droit de reproduction, d'adaptation et de reproduction, sans aucune forme que ce soit, est formellement interdite.